

Approche de la notion de patrimoine

Déf : ensemble des biens hérités des générations précédentes et que l'on doit transmettre aux générations futures.

Il existe toutes sortes de patrimoines : naturel (paysage, faune, flore), architectural, artistique, industriel, gastronomique, écrit et graphique (langues locales et ouvrages anciens)...

Patrimoine culturel :

Au fil des siècles, en particulier depuis la Renaissance, apparaît progressivement l'idée que les monuments peuvent avoir une valeur scientifique, culturelle ou affective.

(1831 : création du poste d'Inspecteur Général des Monuments Historiques.)

Mais comment les identifier, comment concilier leur préservation avec le renouvellement architectural? Comment les préserver sans les défigurer?

Patrimoine naturel :

Longtemps l'homme s'est considéré comme maître de la nature : par son travail, il la domestiquait tout en vivant d'elle . Et pour mieux la maîtriser il a cherché à mieux la connaître : le respect de la nature a obéi alors à une préoccupation scientifique et utilitaire. Avec la 2^e moitié du XX^e s. est apparu un nouvel enjeu : comment intégrer l'homme à la nature? Il faut en effet apprendre à connaître et respecter les écosystèmes, c'est la définition de l'écologie, d'autant que la détérioration de la planète se révèle massive et accélérée.

Universalisation de ces patrimoines :

Ils appartiennent non seulement à la planète entière mais aussi aux générations futures, d'où l'instauration de mécanismes de protection au niveau international.

Ex : sommet de Rio en 1992 ou Kyoto en 1997 qui débouchent sur des protocoles engageant les pays signataires à accorder leur développement avec la protection de l'environnement des générations présentes et futures.

Autre ex : création en 1972, sous l'égide de l'UNESCO, de la notion de Patrimoine mondial de l'Humanité ← nécessité de préserver certains sites de la destruction + souci de l'essor de l'industrie touristique (Le tourisme permet à tous de profiter des richesses patrimoniales mondiales mais comporte aussi le risque de les fragiliser.) Ex. concrets : protection de l'Antarctique - sauvetage d'Abu Simbel lors de la construction du barrage d'Assouan en 1956.

Outils institutionnels de protection du patrimoine en France (quelques ex.)

-la loi régleme tous les travaux (construction, démolition, déboisement, transformation ou modification des immeubles existants) dans les **zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager**.

-le **Conservatoire du littoral** : au 1/6/2008 il assure la protection de 117200 hectares sur 600 ensembles naturels représentant environ 1000 km de rivages maritimes ; cf loi littoral de 1986 visant à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière.

-les **bibliothèques et musées**

-les **Monuments historiques** (création de 1830 cf. ci-dessus)

-les **Parcs nationaux**

-1971 : création du premier **Ministère de l'Environnement**

- chaque année le succès des **journées du Patrimoine** démontre la sensibilisation du public à cette notion.